Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 029-212902332-20260210-20260210_12-DE

QUIMPERLÉ
KEMPERLE

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 10 Février 2026 à 18 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 28 Janvier 2026, s'est réuni, salle Laïta, Espace Benoîte Groult, Avenue du Coat-Kaër, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents : 29

Danièle KHA, Patrick TANGUY, Danièle BROCHU, Marie-Madeleine BERGOT, Yves SCHRYVE, Pascale DOUINEAU, Eric ALAGON, Nadine CONSTANTINO, Stéphanie MINGANT, Michel FORGET, Manuel POTTIER, Isabelle BALTUS, Emilie CERISAY, Frédérique DIETER-PUSTOCH, Jean-Pierre MOING, Yvette METZGER, Isabelle LE DOUARON, Arnaud LE PENNEC, Pierre GUILLON , Didier LE ROUX, Noëlle BRUNERIE, Didier LE ROUX, Leïla BARON, Eric SAINTILAN, Sonia MONFORT, Michel TOBIE, Serge NILLY, Bruno GOENVIC, Alain KERHERVE.

Pouvoirs : 4

Morgane COME a donné pouvoir à Danièle BROCHU
David LE DOUSSAL a donné pouvoir à Eric ALAGON
Christophe COUIC a donné pouvoir à Stéphanie MINGANT
Ronan GOUEREC a donné pouvoir à Isabelle LE DOUARON

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Pierre GUILLON

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 029-212902332-20260210-20260210_12-DE

12. RESEAU DE CHALEUR SECTEUR HOPITAL : PROPOSITION DE MODIFICATION DU REGLEMENT DE SERVICE

Exposé :

La Ville de QUIMPERLE a signé avec la SPL BER le 27 novembre 2024, une délégation de service public portant sur la conception, le développement et l'exploitation d'un réseau de chaleur urbain (RCU) biomasse dont les abonnés seront le GHBS, la commune de Quimperlé et le Département du Finistère.

La SPL BER a établi un règlement de service garantissant l'égalité de traitement de l'ensemble des abonnés à ce RCU. Ce règlement de service, approuvé en même temps que la convention de délégation de service, nécessite des ajustements mineurs : amélioration des schémas de principe, reformulation et précision de certaines définitions.

La possibilité pour l'abonné de solliciter une pénalité en cas de rupture de chaleur hors cas de force majeure a également été ajoutée.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur ces propositions de modification de la part du concessionnaire.

Par ailleurs, l'approvisionnement continu en chaleur en période de chauffe étant absolument impératif pour le GBHS pour garantir la continuité de l'activité hospitalière, il y a lieu de considérer que le GHBS est dans une situation particulière par rapport aux autres abonnés, du fait du caractère vital de la distribution de chaleur.

Une convention a donc été signée entre la SPL BER et le GHBS afin d'apporter des garanties complémentaires au GHBS concernant les accès aux installations, le protocole d'alerte, l'alimentation en électricité, et la gestion du secours.
Cette convention est portée à connaissance du Conseil municipal.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver les modifications au règlement de service de la convention de délégation de service public du réseau de chaleur de QUIMPERLE HÔPITAL
- De prendre acte de la convention conclue entre la SPL BER et le GHBS
- D'autoriser le Maire à signer tous documents afférents et à entreprendre toutes démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Décision : **Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.**

